



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2005  
Français  
Original: anglais

## Soixantième session

Point 134 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

## **Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour 2004-2005**

### **Rapport du Secrétaire général\***

#### *Résumé*

Le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2004-2005 est présenté en application de la résolution 59/273 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2004. Il fait apparaître une diminution des ressources nécessaires représentant au total un montant brut de 3 307 300 dollars (montant net : 3 875 900 dollars) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2004-2005. Cette diminution est le résultat net des variations dues à l'effet combiné des taux de change et de l'inflation, soit un montant brut de 1 285 100 dollars (montant net : 1 088 000 dollars), et des diminutions liées au taux d'occupation des postes et à d'autres facteurs, soit un montant brut de 4 592 400 dollars (montant net : 4 963 900 dollars).

L'Assemblée générale est invitée à porter à un montant brut de 252 602 200 dollars (montant net : 227 630 600 dollars) le crédit ouvert pour l'exercice 2004-2005 au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

\* La date de parution du présent rapport s'explique par le souci d'y incorporer les données les plus récentes dont on a pu disposer à l'issue de consultations prolongées.



## I. Introduction

1. L'objet du deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda est de présenter le montant final estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice biennal. Celui-ci est calculé en se fondant sur le montant effectif des dépenses pour les 20 premiers mois de l'exercice biennal, sur les prévisions relatives aux quatre derniers mois et sur les modifications intervenues en ce qui concerne les taux d'inflation et de change et les indemnités de cherté de vie par rapport aux hypothèses retenues pour l'établissement du premier rapport (A/59/549), que l'Assemblée générale a examiné à sa cinquante-neuvième session et qui a servi de base pour calculer le montant révisé des crédits à ouvrir pour l'exercice biennal 2004-2005.

2. Les activités du Tribunal sont essentiellement fonction des procès, c'est pourquoi les ressources nécessaires sont en grande partie liées au rythme des activités relatives aux procès. Toutefois, celles-ci s'étant quelque peu ralenties pendant l'exercice biennal, les besoins ont été inférieurs aux prévisions pour divers objets de dépense.

## II. Explication de la variation du montant net des crédits nécessaires

3. Les estimations figurant dans le présent rapport font apparaître une diminution d'un montant brut de 3 307 300 dollars (montant net : 3 875 900 dollars) par rapport au montant révisé du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/273 du 23 décembre 2004. La ventilation des modifications prévues et du montant final estimatif des crédits nécessaires pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2004-2005 est indiquée aux tableaux 1 et 2.

Tableau 1

### Estimation du montant final des crédits nécessaires par composante et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Montant révisé des crédits ouverts pour 2004-2005	Modifications prévues			Total	Montant final des crédits nécessaires pour 2004-2005
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
<b>Dépenses</b>						
Chambres	9 657,1	(26,1)	(4,2)	(1 140,1)	<b>(1 170,4)</b>	8 486,7
Bureau du Procureur	70 212,3	86,9	534,2	(7 097,3)	<b>(6 476,2)</b>	63 736,1
Greffes	176 040,1	(928,5)	1 622,8	3 645,0	<b>4 339,3</b>	180 379,4
<b>Total des dépenses (montant brut)</b>	<b>255 909,5</b>	<b>(867,7)</b>	<b>2 152,8</b>	<b>(4 592,4)</b>	<b>(3 307,3)</b>	<b>252 602,2</b>
<b>Recettes</b>						
Recettes provenant des contributions du personnel	24 403,0	(17,5)	214,6	371,5	<b>568,6</b>	24 971,6
<b>Total des crédits nécessaires (montant net)</b>	<b>231 506,5</b>	<b>(850,2)</b>	<b>1 938,2</b>	<b>(4 963,9)</b>	<b>(3 875,9)</b>	<b>227 630,6</b>

Tableau 2  
**Prévisions de dépenses par objet de dépense et par facteur de variation**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2004-2005	Modifications prévues			Total	Montant final des crédits nécessaires pour 2004- 2005
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
<b>Dépenses</b>						
Postes	171 214,0	(355,2)	2 044,4	(6 932,2)	<b>(5 243,0)</b>	165 971,0
Autres dépenses de personnel	4 325,6	(43,1)	(15,4)	698,1	<b>639,6</b>	4 965,2
Traitements et indemnités des juges	9 135,1	(26,1)	(9,4)	(998,4)	<b>(1 033,9)</b>	8 101,2
Consultants et experts	609,0	0,4	2,7	–	<b>3,1</b>	612,1
Voyages (représentants)	522,0	–	5,2	(141,7)	<b>(136,5)</b>	385,5
Voyages (personnel)	5 410,7	–	58,9	–	<b>58,9</b>	5 469,6
Services contractuels	21 000,4	(234,4)	(83,6)	1 530,1	<b>1 212,1</b>	22 212,5
Frais généraux de fonctionnement	11 133,9	(110,8)	(35,9)	(395,6)	<b>(542,3)</b>	10 591,6
Dépenses de représentation	6,4	–	–	–	–	6,4
Fournitures et accessoires	2 666,5	(32,6)	(11,5)	–	<b>(44,1)</b>	2 622,4
Mobilier et matériel	3 598,3	(46,8)	(16,7)	–	<b>(63,5)</b>	3 534,8
Travaux d'amélioration des locaux	454,3	(1,6)	(0,5)	299,8	<b>297,7</b>	752,0
Subventions et contributions	1 430,3	–	–	976,0	<b>976,0</b>	2 406,3
Contributions du personnel	24 403,0	(17,5)	214,6	371,5	<b>568,6</b>	24 971,6
<b>Total des dépenses (montant brut)</b>	<b>255 909,5</b>	<b>(867,7)</b>	<b>2 152,8</b>	<b>(4 592,4)</b>	<b>(3 307,3)</b>	<b>252 602,2</b>
<b>Recettes</b>						
Recettes provenant des contributions du personnel	24 403,0	(17,5)	214,6	371,5	<b>568,6</b>	24 971,6
<b>Total des crédits nécessaires (montant net)</b>	<b>231 506,5</b>	<b>(850,2)</b>	<b>1 938,2</b>	<b>(4 963,9)</b>	<b>(3 875,9)</b>	<b>227 630,6</b>

## A. Modification des hypothèses budgétaires

### *Taux de change et inflation (augmentation : 1 285 100 dollars)*

4. L'augmentation tient à l'effet de l'évolution des taux d'inflation (2 152 800 dollars) contrebalancé en partie par l'évolution favorable des taux de change (867 700 dollars) du dollar des États-Unis, principalement par rapport au shilling tanzanien et au franc rwandais, pendant la période allant de janvier à novembre 2005, le taux de change de novembre ayant en outre été utilisé pour décembre 2005. S'agissant de l'inflation, les ajustements reposent sur les données les plus récentes

relatives aux indices des prix à la consommation ainsi que sur la valeur effective des coefficients d'ajustement (pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur) et des coefficients d'ajustement au coût de la vie (pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées), par rapport aux hypothèses retenues pour le calcul du montant révisé des crédits à ouvrir.

## B. Autres ressources nécessaires

### Chambres

Tableau 3

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2004-2005	Modifications prévues			Total	Montant final des crédits nécessaires pour 2004- 2005
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Traitements et indemnités des juges	9 135,1	(26,1)	(9,4)	(998,4)	(1 033,9)	8 101,2
Voyages (représentants)	522,0	–	5,2	(141,7)	(136,5)	385,5
<b>Total des crédits nécessaires</b>	<b>9 657,1</b>	<b>(26,1)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>(1 140,1)</b>	<b>(1 170,4)</b>	<b>8 486,7</b>

#### *Traitements et indemnités des juges (diminution : 998 400 dollars)*

5. La diminution concerne principalement les dépenses communes de personnel, le nombre de personnes à charge par juge ayant été inférieur aux prévisions; la réduction correspondante des dépenses à ce titre s'élève à 789 500 dollars. Par ailleurs, des réductions d'un montant total de 410 500 dollars au titre des honoraires sont imputables, d'une part, aux retards enregistrés en ce qui concerne la nomination de cinq juges *ad litem* supplémentaires en 2004 et, d'autre part, à un délai d'environ deux mois intervenu entre le départ d'un juge et l'arrivée de son remplaçant. Ces diminutions ont été en partie contrebalancées par des dépenses supplémentaires au titre des traitements des juges (201 600 dollars), l'Assemblée générale ayant décidé par sa résolution 59/282 de relever de 6,3 %, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005, le traitement annuel des juges et juges *ad litem* des tribunaux.

#### *Voyages (représentants) (diminution : 141 700 dollars)*

6. La diminution à cette rubrique peut être imputée aux mesures prises, notamment la mise en place de liaisons par vidéoconférence entre Arusha et La Haye, pour réduire les frais de voyage des juges devant participer à des réunions avec des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En outre, la diminution reflète la décision prise par le Président de voyager sans escorte.

## Bureau du Procureur

Tableau 4

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2004-2005	Modifications prévues			Total	Montant final des crédits nécessaires pour 2004-2005
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
<b>Dépenses</b>						
Postes	57 839,3	73,2	416,8	(6 741,7)	<b>(6 251,7)</b>	51 587,6
Consultants et experts	388,6	3,9	3,9	–	<b>7,8</b>	396,4
Voyages	3 284,9	–	34,8	–	<b>34,8</b>	3 319,7
Frais généraux de fonctionnement	334,0	7,0	6,2	(10,9)	<b>2,3</b>	336,3
Contributions du personnel	8 365,5	2,8	72,5	(344,7)	<b>(269,4)</b>	8 096,1
<b>Total des dépenses (montant brut)</b>	<b>70 212,3</b>	<b>86,9</b>	<b>534,2</b>	<b>(7 097,3)</b>	<b>(6 476,2)</b>	<b>63 736,1</b>
<b>Recettes</b>						
Recettes provenant des contributions du personnel	8 365,5	2,8	72,5	(344,7)	<b>(269,4)</b>	8 096,1
<b>Total des crédits nécessaires (montant net)</b>	<b>61 846,8</b>	<b>84,1</b>	<b>461,7</b>	<b>(6 752,6)</b>	<b>(6 206,8)</b>	<b>55 640,0</b>

#### Postes (diminution : 6 741 700 dollars)

7. La diminution en ce qui concerne le Bureau du Procureur résulte de l'effet combiné des réductions de traitement (1 215 300 dollars) et des dépenses communes de personnel (5 526 400 dollars). Les taux de vacance de postes enregistrés pendant l'exercice biennal 2004-2005 ont invariablement été plus élevés que les taux standard. En 2004, les taux moyens ont été de 19,2 % pour les postes d'administrateur et de 9,9 % pour les postes d'agent des services généraux, alors que les taux retenus aux fins des calculs budgétaires étaient de 15,1 % et 8,9 % respectivement. Pendant la période allant de janvier à août 2005, les taux moyens ont été de 22,1 % pour les postes d'administrateur et de 16,9 % pour les agents des services généraux. À la date de l'établissement du présent rapport, 37 postes au total (33 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux) n'étaient toujours pas pourvus, ce qui correspond à des taux de vacance de postes effectifs de 17,2 % pour les postes d'administrateur et de 8,3 % pour les postes d'agent des services généraux. Par ailleurs, les diminutions au titre des dépenses communes de personnel découlent d'une part des taux de vacance de postes réels indiqués ci-dessus et, d'autre part, du fait que le ratio des dépenses communes de personnel effectives a été inférieur à celui retenu dans les prévisions budgétaires (5 526 400 dollars).

8. Les ressources prévues au titre des contributions du personnel s'élèvent à 8 096 100 dollars, soit une diminution nette de 269 400 dollars, contrebalancée par les recettes au titre de ces contributions.

## Greffé

Tableau 5

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2004-2005	Modifications prévues			Total	Montant final des crédits nécessaires pour 2004-2005
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
<b>Dépenses</b>						
Postes	113 374,7	(428,4)	1 627,6	(190,5)	<b>1 008,7</b>	114 383,4
Autres dépenses de personnel	4 325,6	(43,1)	(15,4)	698,1	<b>639,6</b>	4 965,2
Consultants et experts	220,4	(3,5)	(1,2)	–	<b>(4,7)</b>	215,7
Voyages	2 125,8	–	24,1	–	<b>24,1</b>	2 149,9
Services contractuels	21 000,4	(234,4)	(83,6)	1 530,1	<b>1 212,1</b>	22 212,5
Frais généraux de fonctionnement	10 799,9	(117,8)	(42,1)	(384,7)	<b>(544,6)</b>	10 255,3
Dépenses de représentation	6,4	–	–	–	–	6,4
Fournitures et accessoires	2 666,5	(32,6)	(11,5)	–	<b>(44,1)</b>	2 622,4
Mobilier et matériel	3 598,3	(46,8)	(16,7)	–	<b>(63,5)</b>	3 534,8
Travaux d'amélioration des locaux	454,3	(1,6)	(0,5)	299,8	<b>297,7</b>	752,0
Subventions et contributions	1 430,3	–	–	976,0	<b>976,0</b>	2 406,3
Contributions du personnel	16 037,5	(20,3)	142,1	716,2	<b>838,0</b>	16 875,5
<b>Total des dépenses (montant brut)</b>	<b>176 040,1</b>	<b>(928,5)</b>	<b>1 622,8</b>	<b>3 645,0</b>	<b>4 339,3</b>	<b>180 379,4</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	16 037,5	(20,3)	142,1	716,2	<b>838,0</b>	16 875,5
<b>Total des crédits nécessaires (montant net)</b>	<b>160 002,6</b>	<b>(908,2)</b>	<b>1 480,7</b>	<b>2 928,8</b>	<b>3 501,3</b>	<b>163 503,9</b>

#### Postes (diminution : 190 500 dollars)

9. La diminution en ce qui concerne le Greffé est le résultat net d'une réduction des dépenses communes de personnel, le coût réel ayant été inférieur aux prévisions (2 795 700 dollars), et de la hausse des coûts salariaux (2 605 200 dollars), le taux de vacance de postes réel ayant été inférieur au taux retenu pour les calculs budgétaires en ce qui concerne la catégorie des administrateurs. Les hypothèses budgétaires retenues prévoyaient un taux de 15,1 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et un taux de 8,9 % pour les agents des services

généraux et des catégories apparentées. En 2004, les taux moyens de vacance de postes enregistrés au Greffe ont été de 12,2 % pour les administrateurs et de 9,1 % pour les agents des services généraux. Pour la période allant de janvier à août 2005, ils ont été de 11,7 % pour les administrateurs et de 9,5 % pour les agents des services généraux, ce qui s'est traduit par une augmentation des ressources nécessaires. À la date de l'établissement du présent rapport, 67 postes au total (22 postes d'administrateur et 45 postes d'agent des services généraux) n'étaient toujours pas pourvus, soit des taux réels de vacance de postes de 9,9 % pour les administrateurs et de 7,8 % pour les agents des services généraux.

10. Les ressources nécessaires au titre des contributions du personnel s'élèvent à 16 875 500 dollars, soit une augmentation nette de 838 000 dollars, compensée par des recettes au titre de ces contributions.

***Autres dépenses de personnel (augmentation : 698 100 dollars)***

11. L'accroissement des ressources nécessaires est imputable aux services de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en raison des services d'appui supplémentaires à fournir pour des activités de fond de caractère judiciaire ou juridique, y compris des services linguistiques pour la Division des enquêtes et des poursuites au Bureau du Procureur, des services de secrétariat pour les juges, ainsi que des services de rédacteur de procès-verbaux pour la Section du service des audiences, de rédacteur de comptes rendus et d'assistant chargé d'aider les témoins pour la Section de l'aide aux témoins et victimes, et d'assistant bibliothécaire pour le Groupe de la bibliothèque juridique et des services de référence (498 100 dollars). L'accroissement est également imputable à la création de 32 postes d'agent local (services généraux) pour renforcer la sécurité du personnel et des locaux (200 000 dollars). On se souviendra que l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/295, a fait siennes les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, y compris celle tendant à ce que les crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) soient inscrits au budget du Tribunal et pris en compte dans le rapport sur l'exécution du budget (A/58/758, par. 18).

***Services contractuels (augmentation : 1 530 100 dollars)***

12. L'augmentation nette est imputable principalement à l'accroissement des honoraires des conseils de la défense (1 492 300 dollars), le nombre d'heures à réserver pendant la phase préliminaire et pendant les procès, pour certains des procès qui concernaient plusieurs accusés, ayant été plus élevé que prévu. En outre, les dépenses d'audit externe ont également dépassé les prévisions (75 300 dollars); cette augmentation a toutefois été en partie contrebalancée par des diminutions au titre d'autres services contractuels (37 500 dollars), notamment des services Internet, des services de consultant médical et des services contractuels de sécurité.

***Frais généraux de fonctionnement (diminution : 384 700 dollars)***

13. La diminution nette des ressources requises à cette rubrique résulte principalement de réductions au titre des dépenses de communication (295 100 dollars) par suite des mesures de maîtrise des coûts prises par le Tribunal pendant l'exercice biennal 2004-2005, qui concernaient notamment l'utilisation plus rationnelle des services téléphoniques et des télécommunications et la mise en place

d'un système de facturation électronique des communications téléphoniques. La diminution des dépenses tient aussi au fait que les dépenses effectives ont été inférieures aux prévisions en ce qui concerne a) la location et l'entretien des locaux (56 000 dollars), b) les services divers (5 400 dollars), c) le fret (36 500 dollars) et d) les frais d'assurance responsabilité civile (16 300 dollars). Ces diminutions sont contrebalancées par un accroissement des dépenses afférentes à la location et à l'utilisation d'un avion du fait de la hausse des taxes d'atterrissage et du coût de la manutention au sol aux aéroports de Kigali et d'Arusha (18 700 dollars), ainsi que du coût des services collectifs de distribution (1 400 dollars), et de l'entretien du mobilier et du matériel (800 dollars), ainsi que des frais bancaires (3 700 dollars).

***Amélioration des locaux (augmentation : 299 800 dollars)***

14. L'augmentation tient principalement à l'exécution de projets visant à améliorer la sécurité au siège du Tribunal et au quartier pénitentiaire des Nations Unies. Ces projets sont les suivants : a) construction de bornes en béton autour de l'enceinte du quartier pénitentiaire, pour empêcher l'accès direct des véhicules; b) construction de dos d'âne pour empêcher toute attaque-suicide par véhicule le long de l'entrée principale du quartier pénitentiaire; c) travaux au Centre international de conférences d'Arusha : construction de colonnes en béton, construction de barrières et de portails métalliques motorisés; construction de dos d'âne aux principaux points d'accès et travaux visant à exhausser le mur principal en béton le long de l'entrée située sur le grand boulevard; et d) installation d'un système de surveillance par télévision en circuit fermé au siège du Tribunal. Il convient de rappeler que l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/295, a fait siennes les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires visant à renforcer la sécurité et la sûreté des opérations du personnel et des locaux des Nations Unies. Le Comité avait recommandé, en ce qui concerne le Tribunal, que les crédits nécessaires pour les travaux de modification et d'amélioration des locaux et des structures de sécurité existants soient inscrits à son budget et soient pris en compte dans le rapport sur l'exécution du budget (A/58/758, par. 28).

***Subventions et contributions (augmentation : 976 000 dollars)***

15. L'augmentation a trait principalement à un accroissement des dépenses au titre de la coordination des mesures de sécurité à l'ONU, y compris les dépenses afférentes à l'assurance contre les actes de violence (1 146 000 dollars). Cette augmentation est en partie compensée par une réduction des dépenses (170 000 dollars) pour le fonctionnement de l'infirmerie des Nations Unies à Kigali à la suite de la réduction des effectifs du bureau de Kigali.

### **III. Conclusion**

16. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à réviser le crédit inscrit au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda au titre de l'exercice biennal 2004-2005, en ramenant son montant brut à 252 602 200 dollars (montant net : 227 630 600 dollars).**

## Annexe I

### Hypothèses budgétaires

Les paramètres ci-après ont été utilisés pour estimer le montant final des crédits nécessaires :

Paramètres utilisés	Lieu d'affectation											
	La Haye (euro par rapport au dollar É.-U.)				Arusha (shilling par rapport au dollar É.-U.)				Kigali (franc par rapport au dollar É.-U.)			
	Estimation des crédits révisés		Estimation du montant final des crédits nécessaires		Estimation des crédits révisés		Estimation du montant final des crédits nécessaires		Estimation des crédits révisés		Estimation du montant final des crédits nécessaires	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2005	2004	2005	
Taux de change	0,82	0,82	0,81	0,80	1 094,38	1 094,38	1 093,46	1 117,83	575,92	575,92	574,43	558,00
Taux d'inflation (en pourcentage)	1,40	1,50	1,20	1,60	9,80	4,40	5,40	4,00	10,90	7,00	9,50	9,00
Coefficient d'ajustement (en pourcentage)	44,30	45,00	45,40	46,30	30,80	35,30	30,80	35,90	30,70	36,70	30,80	35,40

## Annexe II

### Procès : activités de l'exercice 2004-2005

1. Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 30 juin 2005, les chambres ont rendu trois jugements concernant trois accusés (Ndindabahizi, Rutaganira et Muhimana); cinq autres procès concernant sept accusés ont commencé.
2. Le 15 juillet 2004, Emmanuel Ndindabahizi, ancien Ministre des finances, a été, à l'unanimité, reconnu coupable de génocide et de crimes contre l'humanité (extermination et meurtre) et condamné à l'emprisonnement à vie. Le procès a duré 29 jours et le jugement a été rendu 10 mois et demi après l'ouverture du procès.
3. Le 8 décembre 2004, Vincent Rutaganira, conseiller, a plaidé coupable du chef de crimes contre l'humanité (extermination). La Chambre a retenu son plaidoyer de culpabilité et, le 14 mars 2005, elle a condamné l'accusé à six ans de prison.
4. Le 28 avril 2005, Mikaeli Muhimana, conseiller, a été reconnu coupable de génocide et de crimes contre l'humanité (meurtre et viol) et condamné à une peine de prison à vie. Le procès, commencé le 29 mars 2004, a duré 34 jours et le jugement a été rendu le 20 janvier 2005.
5. En conséquence, 19 jugements concernant 25 accusés ont été rendus depuis le premier procès, entamé en janvier 1997. Ceci porte à 50 le nombre total de personnes dont le procès est achevé ou en cours.
6. Outre les 25 accusés dont le procès a été achevé pendant cette période, 25 personnes étaient en détention dans le quartier pénitentiaire des Nations Unies à Arusha, pour neuf procès. Cinq procès concernaient plusieurs accusés : l'affaire de *Butare* (6 accusés), l'affaire des *Militaires I* (4 accusés), l'affaire du *Gouvernement* (4 accusés), l'affaire des *Militaires II* (4 accusés) et l'affaire *Kareméra et consorts* (3 accusés). Quatre procès concernant un seul accusé ont en outre commencé pendant la même période (Seromba, Simba, Muvunyi, Rwamakuba et Rutaganira). Le jugement concernant la dernière de ces affaires a été rendu le 14 mars 2005 et le jugement concernant l'affaire *Simba* devrait être rendu vers la fin de l'année.
7. Au 30 juin 2005, 16 détenus attendaient d'être jugés. Les procès commenceront dès que des salles d'audience seront disponibles. Quatorze inculpés sont toujours en liberté et les actes d'accusation concernant huit autres suspects ont été soumis à confirmation pendant la même période.
8. Une quatrième salle d'audience, financée à l'aide de contributions volontaires, a été inaugurée le 1<sup>er</sup> mars 2005. Étant donné que l'on ne disposait auparavant que de trois salles d'audience pour neuf procès en cours, le fait de disposer d'une salle supplémentaire a facilité la bonne marche des procès en cours et constitue un élément important de la stratégie de fin de mandat des tribunaux.
9. Pendant la même période, la charge de travail de la Chambre d'appel a sensiblement augmenté. Elle a jugé quatre appels de décisions de fond concernant cinq personnes entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 30 juin 2005 (jugements Niyitegeka, Ntakirutimana, Semanza et Kajelijeli). Pendant la même période, elle a également été saisie d'appels au fond concernant six autres affaires (soit 10 personnes reconnues coupables), de 28 appels interlocutoires et d'une requête en révision d'un arrêt.

10. Le Bureau du Procureur, qui avait ramené à 26 le nombre des enquêtes prévues concernant des cibles nouvelles pour la période 2003-2004, en a encore diminué le nombre en 2004-2005 pour le ramener à 16. Cette nouvelle réduction était fondée sur un réexamen des affaires dont le Tribunal était saisi en décembre 2003 puis en février 2004, d'où il ressortait qu'en raison de l'insuffisance de preuves permettant d'inculper les personnes visées pour comportement criminel, certaines des enquêtes ne seraient pas poursuivies. Le Procureur a achevé avant la fin de 2004 les enquêtes concernant les 16 cibles retenues. En 2005, il a inculpé huit personnes à la suite de ces enquêtes; les huit autres n'ont pas été inculpées en raison de l'insuffisance des preuves. Sur les 40 suspects dont il avait déterminé que les affaires devaient être renvoyées devant des juridictions nationales, le Procureur a renvoyé au Gouvernement rwandais 25 dossiers d'affaires qui avaient fait l'objet d'enquêtes préliminaires et concernaient des suspects qui n'avaient pas été inculpés par le Tribunal. Il compte transférer au Gouvernement rwandais 10 autres dossiers avant la fin de 2005. Pendant la période 2004-2005, le Bureau du Procureur a saisi les chambres des procès ou affaires ci-après : Butare (6 accusés, procès en cours), Militaires I (4 accusés, procès en cours), Gouvernement II (4 accusés, procès en cours), Gouvernement I (4 accusés, procès annulé en septembre 2004 et repris en octobre 2005 sous l'appellation Karemera, 3 accusés, procès actuellement en cours), Militaires II (4 accusés, procès en cours), Gacumbitsi (1 accusé, procès achevé), Ndindabahizi (1 accusé, procès achevé), Muhimana (1 accusé, procès achevé), Rutaganira (1 accusé, procès achevé), Seromba (1 accusé, procès en cours), Simba (1 accusé, en attente de jugement), Rwamakuba (1 accusé, procès en cours), Mpambara (1 accusé, procès en cours) et Zigiranyirazo (1 accusé, procès en cours).

11. À ce jour, le Tribunal a conclu des accords avec six pays concernant l'exécution des jugements du Tribunal. Trois accords ont été conclus avec des pays africains (Bénin, Mali et Swaziland) et les trois autres avec des pays européens (France, Italie et Suède). Des négociations sont en cours avec d'autres États pour conclure des accords analogues.

## Annexe III

### Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 49/251 du 20 juillet 1995, a invité les États Membres et les autres parties intéressées à verser au Tribunal des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général.

2. À ce jour, les contributions en espèces versées au Fonds de contributions volontaires pour financer les activités du Tribunal pénal international pour le Rwanda s'élèvent à 10 230 665 dollars, dont détail ci-après.

#### État au 31 octobre 2005 des contributions en espèces versées au Fonds de contributions volontaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributeurs</i>	<i>Montant total</i>
Belgique . . . . .	2 705 450
Canada . . . . .	734 850
Chili . . . . .	1 000
Danemark . . . . .	43 452
Égypte . . . . .	11 000
Espagne . . . . .	150 000
États-Unis d'Amérique . . . . .	356 000
Finlande . . . . .	550 560
Grèce . . . . .	20 000
Irlande . . . . .	237 704
Israël . . . . .	7 500
Liban . . . . .	3 000
Norvège . . . . .	349 983
Nouvelle-Zélande . . . . .	34 792
Pays-Bas . . . . .	2 995 531
République tchèque . . . . .	20 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	572 000
Suède . . . . .	68 729
Suisse . . . . .	188 025
Saint-Siège . . . . .	3 000
Communauté européenne . . . . .	1 107 370
Fondation Ford . . . . .	20 000
Law Foundation of Toronto . . . . .	10 719
Open Society Institute . . . . .	40 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>10 230 665</b>

3. Les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2004-2005 sont présentées au tableau ci-après. Les écarts entre les prévisions initiales et les montants révisés sont imputables au fait que le taux d'exécution a été inférieur aux prévisions pour le Programme de communication. Le montant total des ressources du Fonds au 31 octobre 2005 s'établissait à 2 741 100 dollars.

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions de dépense 2004-2005</i>	<i>Montants révisés 2004-2005</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Postes	–	–	–
Autres dépenses de personnel	424,8	546,2	121,4
Consultants et experts	161,0	131,3	(29,7)
Voyages	398,3	370,6	(27,7)
Services contractuels	579,7	482,9	(96,8)
Frais généraux de fonctionnement	44,7	54,0	9,3
Fournitures et accessoires	290,4	261,4	(29,0)
Mobilier et matériel	327,3	153,0	(174,3)
Travaux d'amélioration des locaux	179,3	179,3	–
Bourses, subventions et contributions	436,4	434,9	(1,5)
Divers	84,2	82,9	(1,3)
<b>Total</b>	<b>2 926,1</b>	<b>2 696,5</b>	<b>(229,6)</b>